



AVIS DE CONCOURS

CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 1ERE CLASSE DES SERVICES DECONCENTRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE SESSION 2016

Pôle Certification –
Formation – Vie étudiante

Division des Examens et
Concours

VR/DEXCO
n° 3211-2016 - **3A**

N° 2016- **0031** /VR/DEXCO du **11 FEV 2016**

Affaire suivie par
READ-CARLIEZ Alessie
Bureau : 224
Tél. : (687) 26.61.72
Fax : (687) 26.61.73
Mél. :
aread@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

[Décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006](#) relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
[Arrêté du 23 mars 2007](#) relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1re classe des administrations de l'Etat ;
[Arrêté du 20 janvier 2016](#) autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C.

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Les titulaires du corps ont vocation à exercer au sein de l'administration centrale, dans les services déconcentrés (rectorats d'académie) et dans les établissements d'enseignement. Il peuvent se voir confier des fonctions de secrétariat ou de gestion dans un collège, un lycée ou un établissement d'enseignement supérieur, comme dans une structure administrative du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou du ministère des sports.

CONDITIONS D'ACCES :

1. Conditions générales

Pour vous inscrire vous devez au plus tard le jour de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- jouir de vos droits civiques ;
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- être en position régulière au regard des obligations du service national ;
- justifier des conditions d'aptitude physique requises.

2. Conditions particulières

Condition de qualité

Le concours est ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.



2/2

Condition de services

Les candidats doivent justifier d'au moins une année de services publics au 1er janvier de l'année du concours.

Services pouvant être pris en compte :

Tous les services effectués en qualité d'agent public c'est-à-dire en qualité de fonctionnaire ou agent non titulaire de droit public relevant de l'une des trois fonctions publiques (fonction publique de l'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière).

L'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue **EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET** en 1 PHASE à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

Les inscriptions sont enregistrées du **mardi 02 février 2016** à 12h00
au **mercredi 02 mars 2016** à 17h00, heures de Paris



AUCUNE INSCRIPTION HORS DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Documents reçus par les candidats

Tous les candidats, reçoivent ultérieurement par voie postale :

- Un récapitulatif de leur dossier d'inscription rappelant leur numéro d'inscription, ainsi que l'ensemble des données relatives à leur inscription. Les candidats doivent conserver ce document.
- Un formulaire indiquant les pièces justificatives qu'ils devront adresser au service d'inscription, en se conformant à la date indiquée sur ce document. Toutes les pièces justificatives nécessaires devront être retournées accompagnées de ce document.

NOMBRE D'EMPLOIS : sera communiqué ultérieurement

AFFECTATION : poste(s) à pourvoir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

DATE DES EPREUVES :

Epreuve d'admissibilité : mercredi 13 avril 2016

Epreuve d'admission : sera communiquée ultérieurement

RENSEIGNEMENTS : <http://www.education.gouv.fr/siac3>
<http://www.ac-noumea.nc>

Le secrétaire général du vice-rectorat
de la Nouvelle-Calédonie
Secrétaire général des examens

Thierry MABRU